



Office Municipal de l'Environnement (OME) de Liverdun

Forme juridique

Association loi 1901 à but non lucratif

Objet social

Agir ensemble sur le ban communal pour :

- la préservation et la protection de la biodiversité sur le ban communal (faune, flore, forêt, qualité des sols et de la ressource en eau...)
- l'entretien, l'aménagement et le développement des sentiers pédestres en milieu naturel et l'encouragement à la mobilité douce sous toutes ses formes,
- le soutien de projets et de manifestations autour de la nécessaire et indispensable transition environnementale.

Modalités de participation

Adhésion annuelle à l'association par toutes personnes désireuses d'agir dans le sens de l'objet social.

Conditions : être âgé de 7 ans au moins Modalités d'adhésion : proposées et fixées lors de l'**AG constitutive du 4 novembre prochain**.

Gouvernance et organe de fonctionnement

Le fonctionnement de l'association est participatif et citoyen. Il vit à travers les organes suivants :

1 - Les ateliers de fabric'action qui regroupe des adhérents désireux d'agir sur les 3 axes de l'objet social :

biodiversité / sentiers et mobilités douces / transitions environnementales et sociales

2 - L'assemblée citoyenne participative (AG) qui se réunit au moins une fois par an pour valider le bilan des ateliers, acter la situation comptable et désigner les membres de la gouvernance associative (tous les 3 ans)

3 - Le conseil d'éthique et d'action (CA) dont la mission est d'incarner l'association dans la mise en œuvre annuelle de ses projets.

Composé de 14 personnes, il associe 4 collèges de représentants dont 3 sont élus en assemblée participative :

- un collège habitants (6 personnes, habitantes de Liverdun)
- un collège issu de représentants d'associations de la ville dont l'objet est lié à la préservation de la nature (2 personnes membres de ces associations)
- un collège constitué de représentants d'entités de l'économie sociale et solidaire du territoire agissant dans le domaine environnemental (2 personnes salariées ou membres de ces structures).
- un collège constitué d'élus de la commune désignés par le Conseil municipal (4 personnes élues).

Les membres des 3 premiers collèges seront élus lors de l'AG constitutive par l'ensemble pour une durée de 3 ans.

Comité d'orientation (bureau)

Il est composé de 5 personnes

- 1 président.e
- 2 vices président.e.s (élu.e.s municipaux désignés par le conseil municipal)
- 1 trésorier.e
- 1 secrétaire.

Les membres non élus municipaux sont désignés par le conseil d'éthique et d'action parmi les 10 personnes du conseil d'administration n'ayant pas de mandat municipal.

Statuts de l'association

Ils feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la réunion constitutive de l'association le 4 novembre prochain à

20h00 en Mairie (salle du conseil).

Objectifs et moyens d'action

Une convention annuelle d'objectifs sera proposée en délibération au conseil municipal afin de fixer chaque année le cap des missions et les moyens attribués. Ceux-ci pourront être complétés, selon les projets, par des aides complémentaires d'organismes extérieurs à la ville.

Au delà des moyens disponibles, la réussite de l'OME, tiendra pour l'essentiel dans l'implication de ses membres adhérents, bénévoles attachés aux qualités naturelles de notre territoire, désireux d'agir pour sa préservation et pour son adaptation aux nombreux défis qui se présentent en proposant de nouvelles manières de faire en commun au bénéfice de toutes et tous.

Vous êtes intéressé ou simplement curieux, venez nous rejoindre le 4 novembre 2026 à 20h00 en mairie. Toutes les forces vives, jeunes et moins jeunes, les envies et les compétences seront les bienvenues.